Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213503592-20251204-2025_092-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Visseiche

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Prefecture de Rennes
Le : 05/12/2025
Et
Publication ou notification du : 05/12/2025

L'an 2025, le 4 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Visseiche s'est réuni à la Salle communale, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GATEL Bruno, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/11/2025.

Présents : M. GATEL Bruno, Maire, Mme COCHET Tiphaine, MM : DAGUIN Clément, DAUVIER Vincent, DELONGLÉE Joël, FRITEAU Eric, HAREAU Ludovic, SIMON Claude, VIDAL Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARTIN Jennifer à M. VIDAL Jérôme, M. BESNARD Jean-Pierre à M. DAGUIN Clément

Absent(s) : M. LAMBERT Pascal

A été nommé(e) secrétaire : M. DAGUIN Clément

2025-092 – PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA GUERCHE-DE-BRETAGNE - ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente la demande de la commune de La Guerche de Bretagne concernant la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées et publiques pour l'année scolaire 2025-2026.

La participation pour les écoles publiques demandée concerne 9 élèves de Visseiche, selon la délibération 2025-96 du 06/11/2025 relative à la participation du coût d'un élève à l'école publique :
- 6 élèves en élémentaire à 482 € par élève, soit 2 892.00 €
- 3 élèves en maternelle à 1 750.35 € par élève, soit 5 251.05 €.

La participation pour les écoles privées demandée concerne 15 élèves de Visseiche, selon la délibération 2025-96 du 06/11/2025 relative à la participation du coût d'un élève à l'école publique :
- 9 élèves en élémentaire à 482 € par élève, soit 4 338.00 €
- 5 élèves en maternelle à 1 750.35 € par élève, soit 8 751.75 €
- 1 élève en maternelle en garde alternée 1750.35€ / 2 soit 875.18 €.

Elle sollicite également une participation concernant les charges à caractère social (25 € par élève : 23 élèves * 25 € = 575.00 €)

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD à la participation de la commune aux charges de fonctionnement telles qu'indiquées ci-dessus ;
- DECIDE DE PARTICIPER aux charges à caractère social soit un montant de 575.00 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Bruno GATEL

MAIRIE DE VISSEICHE 35130

C DAGUIN